



Département de la sécurité, des institutions et du sport

Service de la sécurité civile et militaire

Office cantonal du feu

Département für Sicherheit, Institutionen und Sport

Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär

Kantonales Amt für Feuerwesen



CANTON DU VALAIS

KANTON WALLIS

Checklist pour l'autocontrôle des établissements publics et des locaux associatifs

Nom et affectation du bâtiment + n° de parcelle	
Nom de l'établissement public	
Nom et prénom de l'exploitant	
Adresse de l'établissement	
Nombre de sorties	
Nombre de personnes autorisé	

1 - Mesures organisationnelles

Le personnel est-il formé (personnel de sécurité et d'exploitation) ? Oui Dernière formation :

2 - Voies d'évacuation

Portes d'évacuation vers l'extérieur ou vers les cages d'escalier (voie d'évacuation verticale disponible) <50 pers. = 1x 0.9 m / < 100 pers. = 2x 0.9 m / < 200 pers. = 3x 0.9 m / chacune ou 0.9 m + 1.20 m	<input type="checkbox"/> E.O.
Voies d'évacuation librement praticables / non obstruées	<input type="checkbox"/> E.O.
Les portes d'évacuation doivent pouvoir être ouvertes rapidement, à tout moment et sans moyens auxiliaires	<input type="checkbox"/> E.O.
Les portes de secours doivent s'ouvrir dans le sens de fuite (à partir de 20 personnes)	<input type="checkbox"/> E.O.
Signalisation de la voie d'évacuation disponible / bien visible	<input type="checkbox"/> E.O.
Éclairage de sécurité présent / opérationnel	<input type="checkbox"/> E.O.
Portes coupe-feu fermées (non verrouillées), non calées, etc. ou asservies	<input type="checkbox"/> E.O.

3 - Disponibilité des équipements techniques de protection contre l'incendie

Extincteur portatif ou poste d'incendie disponible / prêt à l'emploi E.O.

4 - Articles pour fumeurs, déchets et liquides inflammables

Les produits du tabac / les cendres et les déchets sont-ils stockés et éliminés en toute sécurité ? Elimination dans des récipients non inflammables	<input type="checkbox"/> E.O.
---	-------------------------------

5 - Protection incendie des bâtiments

Les matériaux de construction sont-ils autorisés pour l'utilisation ?	<input type="checkbox"/> E.O.
Les décorations sont-elles autorisées (notamment en ce qui concerne le carnaval) ?	<input type="checkbox"/> E.O.

6 - Utilisation d'installations de combustion et de feux ouverts

Four, grill et appareils de cuisson autorisés pour une utilisation à l'intérieur ?	<input type="checkbox"/> E.O.
Le personnel est-il formé à l'utilisation sans danger des flammes nues (p. ex. bougies, etc.) ?	<input type="checkbox"/> E.O.

7 - Protection incendie organisationnelle

Contrôle de l'occupation des personnes Comptage de personnes / contrôle d'accès	<input type="checkbox"/> E.O.
Présence et formation d'un chargé de sécurité incendie Un chargé de sécurité est exigé pour les hôtels à partir de 100 clients et pour les locaux de > 300 personnes.	<input type="checkbox"/> E.O.

Renseignements complémentaires en cas d'urgences :

Nom et prénom	
N° de tél.	
Nom et prénom	
N° de tél.	

Lieu et date :

Nom et prénom:

Signature : _____

NB: Si vous disposez d'un concept incendie, d'un concept de formation du personnel ou d'un concept d'évacuation du bâtiment, merci de le joindre à ce formulaire en retour.